



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2001

**Trésorerie : Ouverture de crédit de trésorerie 2001-2002 de  
6.000.000 Euros auprès de DEXIA CLF Banque.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

DELIBERATION D2013192001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001**

**Finances Ressources Financières**

**Trésorerie : Ouverture de crédit de trésorerie 2001-2002 de  
6.000.000 Euros auprès de DEXIA CLF Banque.**

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les besoins de trésorerie de la Ville de Niort nécessitent le recours à une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire d'un montant de six millions d'euros (6.000.000 Eur, soit 39.357.420 FF).

Une consultation des établissements prêteurs a été lancée en juin 2001. Trois organismes ont déposé une offre : Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, Dexia CLF Banque, Société Générale. Après examen des dossiers, l'offre du 10 juillet 2001 de Dexia CLF Banque, modifié le 23 août 2001, présente les meilleures conditions financières et techniques.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider de passer** avec Dexia CLF Banque un contrat d'ouverture de crédit de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Intitulé :	Step Premium
montant maximal :	6.000.000 euros
durée :	12 mois
mise à disposition des fonds :	chèque sur place remis au comptable
remboursement des fonds :	virement de gros montant VGM
index des tirages :	Eonia, T4M, Euribor 1 mois
taux d'intérêt :	index plus marge 0 %
décompte des intérêts :	début le jour de la mise à disposition du chèque au comptable et se termine le
jour précédant le remboursement ;	calcul en fonction du nombre de jours exact rapporté à 390 jours pour l'Eonia et le T4M,
	à 360 jours pour l'Euribor 1 mois ;

- les intérêts sont modulés en fonction du taux de rotation de l'ouverture de crédit :

TR 0 et = 2 :	pas de modulation ;
TR 2 et = 4 :	modulation de 0,05 % ;
TR 4 et = 6 :	modulation de 0,10 % ;
TR 6 et = 8 :	modulation de 0,15 % ;
TR 8 :	modulation de 0,20 % ;

périodicité de facturation des intérêts : annuelle, sans capitalisation des intérêts, le paiement intervenant avant le 31<sup>ème</sup> jour du mois suivant.

commission de réservation : néant

- **décider** de souscrire à l'abonnement d'un an au site Internet de Dexia CLF Banque, d'une valeur de 1.143 euros TTC;

- **autoriser Monsieur le Maire** à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque ;

- **autoriser Monsieur le Maire** à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds dans la limite du montant maximal et aux remboursements de fonds, dans les conditions prévues par le contrat ; les ordres seront transmis au prêteur et au Trésorier Principal par téléphone, télécopie ou courrier électronique, par le Directeur Général Adjoint chargé des Finances, le Directeur des Ressources Financières ou le Directeur Budget-Comptabilité, agissant séparément.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Guillaume JUIN

